

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2014-146 du 11 Septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le onze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER (BAPAUME) – V. HERMANT (BUCQUOY) – M.-F. NOWROCKI (HERMIES) – F. DEHON (VAULX-VRAUCOURT) -

MM. X. DUQUESNE (ACHIET-LE-PETIT) – G. POUILLAUDE (BANCOURT) – L. GABRELLE (BAPAUME) – G. CUIVILLIER (BEAUMETZ-LES-CAMBRAI) – P. COLLE (BUCQUOY) - J.N. MENAGE (COURCELLES-LE-COMTE) – R. PARSY (COURCELLES-LE-COMTE) – D. REBOUT (CROISILLES) – H. COPIN (GOMIECOURT) – L. ANTINORI (HAVRINCOURT) - G. TRANNIN (LECHELLE) – P. WELELE (MORVAL) – J. VASSEUR (MORY) – J.-M. BLAISE (MOYENNEVILLE) – L. GUISE (WARLENCOURT-EAUCOURT)

M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET

M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Y. HARMEGNIES

M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-M. DEMAILLY

M. J.-M. BLAISE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. BLONDEL

Objet : Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme du Sud – Artois Désignation des membres du Collège N° 2

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté les dispositions de l'article L. 2221-10 du CGCT et des articles L. 134-5 et R. 133-19 du Code du tourisme qui fixent les conditions de représentativité du conseil d'exploitation de la régie personnalisée de l'Office de Tourisme du Sud Artois. Cette représentativité est assurée par deux collèges comprenant 14 élus du territoire désignés par le conseil communautaire lors du renouvellement de ce dernier à la suite des élections municipales pour le collège n°1 et 8 personnes qualifiées représentant les associations et professionnels du tourisme du territoire désignés par le conseil communautaire sur proposition de son président pour le collège n°2.

Monsieur le Président propose au conseil de désigner les membres appelés à siéger dans le collège n°2 représentant les personnalités qualifiées.

Monsieur le Président propose de désigner les personnes suivantes en qualité de membres de ce collège : Mmes Martine RINGARD, Christine ROBILLARD, Mrs Patrick VERSCHUREN, Didier PLOUCHARD, Alboni POULAIN, Philippe DROUIN, Yves BOUQUET, Henri LETOQUART.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la proposition de désignation des membres du collège n°2 du conseil d'exploitation de la Régie Office de Tourisme du Sud Artois,
- de désigner en qualité de membres de ce collège : Mmes Martine RINGARD, Christine ROBILLARD, Mrs Patrick VERSCHUREN, Didier PLOUCHARD, Alboni POULAIN, Philippe DROUIN, Yves BOUQUET, Henri LETOQUART.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 11 septembre 2014 et transmission en Préfecture le 11 Septembre 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 11 Septembre 2014 et transmission
en Préfecture le 11 Septembre 2014

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

